

Copie d'une lettre écrite Mons^r Huyghens de Ruylichem
du 10. february. 73.

A. 9. i.

Je n'ay creu Mons^r que le dernier ordi^e m'apporterait les ordres de
S. A. S. au sujet de la Principauté d'Orange, mais je n'ay rien receu
deux mots de Mons^r de Buysers qui me dit que les grandes et
importantes affaires empeschent l'expédition des petites, que la femme
de la dernière rigueur enuers S. A. S. en contre venant aux con-
ditions cy deuant arrêtées, sans s'expliquer d'auantage, il me semble
tantant que cette affaire est assez de consequence pour y faire reflexion
souhaiterois au moins de pouuoir estre instruit des bonnes et fortes rai-
sons qui se peuvent alleguer alencontre afin d'estre en Estat de soutenir
avec dignueur les interests de S. A. S. je vous prie Mons^r d'auoir
bonté de tenir la main ace que je puisse recevoir responce Cathedri-
que, autant que la disposition des affaires le pourra permettre, sur
ce que mon deuoir m'oblige d'écrire; pour ma decharge,
esperer recevoir par le premier, responce sur ce que j'ay esté obligé d'en-
uoyer Vostrecy dernis fort au long Mons^r le Prince et Mons^r le Paet
d'Oranage au sujet de la tante du nommè Bernard qui est en prison
à la Haye et dont Mons^r de Pomponne m'a luy mesme fait des plaintes,
mais pas que je craigne pour ma personne, quoy qu'on en pourra
entretenir jusqu'à l'emprisonnement ou à la vente de mes meubles
par retorsion, mais principalement pour faire voir qu'on veut bien
responore aux plaintes des Ministres de cette Cour et qu'on y a quel-
que esgard en alleguant au moins les raisons que l'on a de traiter
cette femme;
Je vous prie aussy Mons^r que le Courier de Mons^r Berckhoffer
puisse s'auoir au plutost ce quil doit faire, ainsi quil continue a
vous prier luy mesme par cet ordre l'apprehension ou sont les gens
estés par luy fait prendre des mesures que se bache de rompre afin de
ne rien faire sans les ordres de S. A. S. je ne vous respect pas icy ce
que je luy en ecris particulièrement puisque ces croisent des redites
inutiles
Vostre Illustre Archimede, que j'eu l'honneur hier d'entretenir assez
long temps sur l'ocurrence présente des affaires de S. A. S. et des miennes,
m'a esté assez bon Dieu mercy, il se plaint seulement que pendant ce
grand froid il n'a pas le ventrie bien libre, et quil a une aversion pour
sauemens, qui est le remede le plus souuerain et le plus innocent
à cette rencontre, je luy ay fort conseillé de manger tous les matins deux
ou trois pommes de renettes cuites, sans pain et de prendre la dessus un petit bouillon
de l'expérience sans ma propre femme, qui est fort Sujette quand elle est
malade, et dans des autres m'ayant appris que ce petit remede est infallible
pour procurer la liberté pour a mere au bas ventre, sans la quelle on ne
peut pas se bien porter. Adieu